

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2009

L'an deux mil neuf et le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 03/04/2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Jacques-Marie GORET, André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Olivier CATEL-DOBEL, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET, Philippe BARBIER, Frédéric TOUTLEMONDE et Danielle LEMAY.

Absente excusée : Mme Corinne BOUCHARD.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

→ LOTISSEMENT

. **COMPTE ADMINISTRATIF 2008** : Considérant qu'aucune recette (vente) n'a encore été encaissée bien que tous les lots aient été réservés (1 seul acte de vente signé à ce jour), la situation au 31/12/2008 est déficitaire de 191.681,67 € en fonctionnement et de 55.694,64 € en investissement, soit au total 247.376,31 € de déficit. C'est la commune qui assure le financement de ce budget annexe sur ses propres deniers ; une ligne de trésorerie complète ce financement (au 31/12/2008, 157.000 € ont été utilisés pour un coût de 677,37€ = intérêts).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le CA2008 « LOTISSEMENT » (Le Maire s'est retiré). De même, il approuve le compte de gestion du receveur, M. Bécourt.. Pas d'affectation de résultat, ce dernier étant négatif en fonctionnement.

→ BUDGET COMMUNAL

. **COMPTE ADMINISTRATIF 2008** : Le Maire présente les résultats comptables de l'année écoulée :

* section de fonctionnement	résultat 2008	+ 45.918,68 €
	report 2007	+ 68.532,83€
	cumul	+ 114.451,51€
* section d'investissement	résultat 2008	- 58.924,54 €
	report 2006	+ 47.580,52 €
	cumul	- 11.344,02 €

soit au total un résultat excédentaire de 103.107,49 € (résultat réel déficitaire de 144.268,82 € en déduisant le déficit « lotissement » de 247.376,31 € en attendant l'encaissement des ventes de terrains).

Toutes les explications sur les chiffres sont apportées aux Conseillers et le Maire Adjoint leur demande de se prononcer sur la gestion 2008 : *le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CA 2008 (Le Maire s'est retiré) ainsi que le compte de gestion du receveur, M. Bécourt.*

. **AFFECTATION DU RESULTAT** : considérant le déficit d'investissement de 11.344,02 € et les restes à réaliser qui s'élèvent à 51.207 € (achat de terrain pour élargissement chemin du tour de ville, extension « Morel » chemin du tour de ville et solde des travaux aux vestiaires), *le Conseil adopte la proposition du Maire de porter la somme de 62.551,02 € de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement et le solde en fonctionnement soit 51.900,49€ - au budget primitif 2009.*

➔ **PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2009 :**

. **Budget Lotissement :** Restent à régler : le solde des honoraires du géomètre, la dernière situation des travaux de voirie à la Screg, l'éclairage, la signalisation horizontale et verticale.

. **Budget communal :** Le Conseil Municipal dresse la liste des projets d'investissements à inscrire au Budget primitif 2009 : outre la poursuite des projets inscrits en 2008 non achevés (achat de terrain et frais notariés pour l'élargissement du chemin du tour de ville, extension réseaux électrique & télécom «lot Viltart», finitions chemin des vacances, travaux aux vestiaires du terrain de football, porte coupe-feu à la salle polyvalente, pose de vannes et purges dans l'atelier municipal et la salle de réunion, extension de réseaux & viabilisation «Morel» chemin du tour de ville, parafoudre à l'église), les projets suivants sont proposés : échange standard du moteur du Manitou ou achat d'un matériel équivalent en fonction du coût (M. DAMAY rend compte des renseignements obtenus auprès de la maison Douay et des choix possibles) , étude de l'utilité d'opter pour un document d'urbanisme (carte communale ou plan local d'urbanisme), étude de création d'un local multi-services.

Le Conseil Municipal prend acte du refus de DGE (subvention de l'état) pour le parafoudre sur l'église et décide de réaliser ces travaux dès que l'autorisation de préfinancement sera obtenue du Conseil Général ; la DGE devait s'élever à 506 €.

➔ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Correspondant Défense : un nouveau correspondant Défense doit être désigné – son rôle essentiel est de sensibiliser les citoyens aux questions de défense. M. Jacques-Marie GORET se propose.
- Le Conseil Municipal donne son accord sur la prise en charge à concurrence de 400€ d'un transport scolaire pour une sortie pédagogique de l'école. Elle est prévue le 07 mai à destination de Coevre et Valsery dans l'Aisne sur le thème du cirque.
- Circulation – stationnement : **Les** passages piétons sont à refaire – **Les** bordures seront peintes en jaune au carrefour des rues du 8 mai et des fleurs pour empêcher le stationnement des véhicules ; régulièrement M.Gosselin doit demander à ses clients de déplacer leurs véhicules pour permettre le passage des cars empruntant la rue des Fleurs – **Il** sera signalé au responsable départemental des transports scolaires qu'un car desservant le Lycée de Montdidier emprunte la route de Davenescourt et déroge de son circuit réglementaire malgré plusieurs observations directes au conducteur – **Les** nouveaux aménagements de stationnement rue de l'église s'achèvent et le stationnement sera prochainement modifié par arrêté municipal. – **Aux** observations rapportées par Mme Patte sur le cheminement des piétons rue de l'Hérelle derrière l'atelier municipal où des plantations ont été faites, réponse est donnée qu'un passage existe le long de l'atelier pour permettre aux piétons de revenir devant l'église et sur la place publique.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 16 avril 2009

Le Maire,